



Partage vacances d'été incompatibilité avec jugement

Par **Soleil333**, le **13/06/2016** à **18:09**

Bonjour

Voilà j'ai un problème par rapport à mon jugement concernant les vacances scolaires de cet été

Il est stipulé que les vacances seront partagées par quinzaine

Mais également qu'elles débuteront du vendredi sortie des classes au samedi 18 h de la semaine suivantes

Les vacances débutent cette année un mardi 5 juillet selon moi le papa doit tout de même me ramener ma fille le samedi 16 à 18h

C'est très important pour moi car depuis 8 moi j'ai réservé un voyage et nous partons le lundi 18 , le papa quand à lui veut me ramener ma fille le mercredi 20 .

J'ai tend le dialogue et prôné l'intérêt de ma fille il ne veut rien entendre .

Le tribunal me dit que le jugement ne colle pas avec cette année et le Commissariat me donne raison .

Je n'arrive pas à trouver une réponse et une solution

Par **Tisuisse**, le **14/06/2016** à **08:55**

Bonjour,

Il vous faut saisir le JAF, en référé si nécessaire, pour résoudre votre différent. A défaut c'est le jugement actuel qui reste valable.

Par **Soleil333**, le **14/06/2016** à **09:52**

Oui mais dois je récupérer ma fille le samedi 16 juillet comme indiqué sur le jugement (l'enfant doit être pris et ramené les samedis à 18 devant le Commissariat durant les vacances scolaires) les vacances débutent du vendredi sortie des classes (or c'est un mardi) jusqu'au samedi de la semaine suivante et pour la deuxième partie du samedi au samedi de la semaine suivante)

Le papa veut me ramèner ma fille le 20 juillet car les vacances commencent le 5 juillet
Merci pour vos réponses